

quez, & les revenus, qui sont très-considérables, sont destinez aux dépenses de la guerre.

*Revocation des alienations des biens de la Couronne.*

IV. Le Conseil de Madrid a trouvé un autre expedient pour fournir aux dépenses de la guerre, sans surcharger les peuples; c'est d'y employer les revenus de certains droits de la Couronne alienés à des Seigneurs particuliers par les Rois Predecesseurs de celui d'aujourd'hui; parmi ces alienations, il y a les droits qu'on appelle, *d'Alcavalas, Tercias-reales, Cientos, Millones*, & quelques autres. Par ce même Decret le Roi promet de dédommager les interressez aussitôt que la situation des affaires du Royaume le permettra. Ceux qui se plaisent dans le trouble d'un Etat crurent d'abord, ou du moins publierent que les personnes de distinction, à qui l'on diminueoit considerablement leurs revenus, s'opposeroient à l'exécution de ce Decret; cependant ces bons ou mauvais Politiques n'ont pas accusé juste, puis que ces Seigneurs Espagnols, bien loin de se plaindre, sachant que ces revenus étoient destinez pour la défense du Royaume & de la Religion, se sont contentez de retrancher leurs équipages, & les dépenses de leurs maisons.

*Gratifications faites par le Roi d'Espagne.*

V. Le Roi pour recompenser leur zele, en a déjà gratifié plusieurs, soit en leur donnant des Emplois dans ses Armées ou près de sa Personne; soit en nommant parmi les Ecclesiastiques les Sujets plus remplis de merite aux Benefices; soit enfin en leur distribuant les Commanderies des Ordres militaires qui viennent à vaquer. Sa Majesté a donné l'Evêché de Corduë, à Don Juan Bonilla,